



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 18170

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur les ambiguïtés du rapport Roulet proposant une réforme de France Telecom. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la suite qui sera donnée aux recommandations du rapport qui, si elles étaient appliquées, transformeraient France Telecom en société anonyme substituant à un établissement public autonome une société de statut privé ne garantissant plus ni les qualités d'un service public pour les usagers, ni le maintien de l'emploi et le niveau des salaires pour le personnel. Aussi, il lui demande s'il envisage l'application de ce projet de privatisation de France Telecom et s'il entend tenir compte des vœux exprimés à multiples reprises par le personnel de France Telecom pour conserver leur statut de fonctionnaire.

Texte de la réponse

Le président de France Telecom, M. Marcel Roulet, a remis au ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur, son rapport sur l'avenir du groupe France Telecom. Ce rapport fait suite au débat qui s'est déroulé dans l'entreprise tout au long du premier semestre 1994. Le président de France Telecom décrit dans ce rapport - qui a été rendu public - les enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, et relève la prise de conscience progressive de ces enjeux, au sein de France Telecom. Un projet d'ensemble explicitant les choix stratégiques de France Telecom sera élaboré dans les prochains mois par l'entreprise. Il s'inscrit en cohérence avec les objectifs poursuivis à terme par France Telecom et approuvés par le ministre : création d'une société dont l'Etat détiendra au moins 51 p. 100 du capital, mise en place de l'actionnariat pour le personnel, maintien du statut du personnel, politique de croissance et d'alliances internationales permettant de concilier la garantie de l'emploi et la compétitivité de l'opérateur. Il ne s'agit donc pas d'une privatisation et le statut de fonctionnaire des personnels de France Telecom sera intégralement conservé. Mais au moment où le Parlement allemand vient de décider la réforme du statut du partenaire de France Telecom, DBP Telekom, tout retard dans l'évolution de notre opérateur public national sera préjudiciable.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18170

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4545

Réponse publiée le : 10 octobre 1994, page 5049